

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 305

présenté par
M. Pont

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 34, substituer aux mots :

« contrôler ces documents »

les mots :

« procéder aux contrôles »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.